

DEPARTEMENT des YVELINES

Nombre de conseillers

EXTRAIT DU REGISTRE

en exercice : 11

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

présents : 8

DE LA COMMUNE DE SAINT LAMBERT DES BOIS.

votants : 10

absents : 3

exclus : 0

Séance 2017.7 du 5 OCTOBRE 2017

Date de la convocation : 14.09.2017

Date d'affichage : 15.09.2017

L'an deux mille dix-sept, le 5 octobre à 20H30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard GUEGUEN, Maire.

Présents : Mesdames : C COLIN, J FLAMENT, B GUIBERT, E ROSAY,

Messieurs : F GOUBY, O HANEL, P HUMEAU,

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés

- Danielle Tacyniack donne pouvoir à B. Guibert,
- Patrick Mehrand donne pouvoir à E. Rosay

Absent : J-M Chartier

A été élue secrétaire : J. Flament

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte à 20h40

DELIBERATION 2017.7.1 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ASSITANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ECOLE

Le maire expose au conseil,

Que la conduite d'opérations ou assistance à maîtrise d'ouvrage peut faire l'objet d'une subvention à 50% pour un plafond de dépense subventionnable de 18 500€ de la part du Conseil Départemental.

La demande de financement peut intervenir avant la conclusion d'un contrat avec le Département.

Le conseil délibère et décide, à l'unanimité,

De solliciter de Département une subvention pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'école, objet du prochain contrat rural.

Donne tous pouvoirs au maire pour effectuer les actes subséquents à cette décision,

DELIBERATION 2017.7.2. : FINANCES : Décision modificative

Budget Communal : Rectification d'erreur matérielle sur le report 2016 et inscription de subventions et crédits nouveaux

D 023 : Virement section investissement		37 906.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		37 906.00 €
D 21312 : Bâtiments scolaires	-20 013.84 €	
D 21538 : Autres réseaux	-22 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	-42 013.84 €	
R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	-204 456.84 €	
TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	-204 456.84 €	
R 021 : Virement de la section de fonct		37 906.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		37 906.00 €
R 1313 : Subv.équip.transf.département		7 537.00 €
R 1321 : Etat & établ.nationaux		117 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		124 537.00 €
R 7381 : Taxe add. droits de mutation		37 906.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		37 906.00 €

Budget Assainissement : Mouvement de crédits pour maintenance des poteaux incendie

D 6156 : maintenance		500.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		500.00 €
D 658 : Charges diverses de gestion co..	500.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	500.00 €	

Décision approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION 2017.7.3 : APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE ASSAINISSEMENT

Vu la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224.8 et L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 février 2017 proposant le plan de zonage de l'assainissement ;

Vu les arrêtés municipaux des 28 mars et 27 avril 2017 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique.

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.
- Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :
 - A la mairie de Saint Lambert des Bois aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
 - A la Préfecture des Yvelines
- Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

E. Rozay émet deux questions :

- Comment expliquer la différence entre le nombre des mètres linéaires exposés dans un document de 2014 (?) et le plan de zonage actuel ?

La question sera étudiée, considérant qu'initialement la Roussière faisait partie du projet initial d'assainissement collectif ;

- Quel sera le coût du raccordement individuel de chaque habitation au réseau ?

Il est trop tôt pour répondre à cette question, le plan de zonage présenté ici n'étant qu'un Avant-Projet. De plus ce coût dépendra de la configuration de chaque raccordement.

Délibération mise aux votes : POUR : 5, ABSTENTION : 2, CONTRE 2

DECISIONS DU MAIRE

04.07.2017	2017/04	Notification et OS Eclairage Public BOUYGUES ENERGIE SERVICES
10.07.2017	2017/05	Convention anglais C COLIN 2017.2018
25.07.2017	2017/06	Notification et OS rue du clair bois COLAS
25.07.2017	2017/07	Bail Soc Val Port Royal parcelle A 547

PORTER A CONNAISSANCE

1. Mise à disposition du rapport annuel sur le prix et la qualité de service publics de l'assainissement 2016 et du rapport annuel d'activité 2015 du SIAHVY.
2. Mise à disposition du rapport annuel de l'Agence Régionale de Santé sur la qualité de l'eau 2016.
3. Mise à disposition du rapport annuel 2016 du SIRYAE.
4. Il a été décidé de dissoudre le CCAS pour l'intégrer au budget communal
5. J. Flament se propose de remplacer J-M Chartier, démissionnaire, en qualité de déléguée au Sivom
6. La convention d'entretien de rivières avec le Parc est renouvelée
7. Le PLU sera complété / modifié pour tenir compte des différentes remarques apportée par les PPA, en vue de l'ouverture de l'enquête publique

QUESTIONS DIVERSES

1. Culture :
 - . 10/12/17 : concert avec le petit cœur de la chorale du Lycée de Buc
 - . 29/11/17 : 3^{ème} sortie culturelle
2. Sports : J. Flament annonce le renouvellement du bureau de l'AS St Lambert et remercie la nouvelle équipe. Cette dernière soumet au Conseil la nécessité de démolir les courts de tennis, afin que les élèves de l'école de tennis et ceux de l'Ecole communale puissent évoluer sur les courts en toute sécurité.
3. CCAS :
 - . Le WE ado a lieu les 7 et 8 octobre 2017
 - . Les « tout-petits » se verront proposer une sortie au Musée de l'histoire naturelle en novembre
 - . Le repas des anciens aura lieu en janvier 2018
 - . Le pot d'accueil des nouveaux arrivants sera organisé début novembre
4. Les vœux du Maire seront présentés le 14/01/2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Le Maire,

B GUEGUEN

